



Communiqué de presse

## **Coexistence légalisée : risques approuvés ... et Luxembourg contaminé ?!**

**Luxembourg, le 28 janvier 2008. Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu ce matin à la Maison de la Nature, Greenpeace, le «Lëtzebuurger Landesverband fir Beienzuucht» et l'«Initiative pour un Luxembourg sans OGM» ont tenu une dernière fois (1) à commenter le projet de loi sur la «coexistence» entre cultures OGM et non-OGM, qui devrait être voté par la Chambre des députés le 31 janvier prochain. Les associations voudraient surtout alerter les députés, les apiculteurs et les agriculteurs conventionnels comme biologiques, du fait qu'au travers du vote de cette loi, la porte aux OGM est désormais ouverte au Luxembourg ! La contamination transgénique ne pouvant pas être maîtrisée et les OGM restant des « produits risqués », la loi sur la coexistence ne doit pas être considérée comme une « fin en soi », mais bien comme le début d'une lutte pro-active de la part du gouvernement.**

Le projet de loi n°5380 doit régler les problèmes de « coexistence » en champs entre cultures OGM et non-OGM. Si certains intérêts particuliers, comme ceux des apiculteurs, ont bien fait l'objet d'amendements favorables, la clarté d'autres points pourtant cruciaux laissent encore à désirer. *«La culture des plantes transgéniques nous concerne particulièrement : les abeilles butinent la flore dans un rayon de 30 km<sup>2</sup> sans faire de différence entre OGM ou non-OGM ! Nous avons été satisfaits de voir que nos revendications ont bien été prises en compte, mais certains problèmes fondamentaux ne sont toujours pas réglés. C'est le cas en matière de responsabilité notamment. Celle-ci est maintenant 'sans faute' et les agriculteurs qui cultivent des OGM sont responsables de plein droit des dommages qu'ils causent, mais les modalités de la procédure de réparation ne sont toujours pas déterminées !»* explique Roger Dammé du Lëtzebuurger Landesverband fir Beienzuucht.

Le projet de loi contient l'idée qu'un registre national relatif à la localisation des champs OGM sera rendu public. Les associations déplorent que le texte n'aille pas plus loin sur ce point comme l'explique Raymond Aenderkerk de l'«Initiative pour une agriculture sans OGM au Luxembourg» : *«L'échange d'informations entre les différents acteurs sur le terrain, notamment les voisins directs des agriculteurs voulant planter des OGM, n'est pas réglé dans les détails par le projet de loi. Ceux qui ne veulent pas 'faire de l'OGM', comme les agriculteurs biologiques par exemple, vont devoir batailler afin que le droit de produire comme ils l'entendent soit respecté, alors que ce devrait être l'inverse !»*

Pour Greenpeace, un texte réglant la « coexistence », même si celle-ci reste une utopie dans les faits, est nécessaire dans un contexte économique européen qui autorise les OGM. Par contre, l'association prévient qu'au vu des imprécisions contenues par la loi, le vote de celle-ci va sûrement en inciter plus d'un à planter des OGM ! *«Des distances de sécurité entre cultures non-OGM et OGM ont été proposées par un projet de Règlement grand-ducal. Celui-ci n'a pas été accepté par la Commission européenne et ne sera donc pas voté la semaine prochaine. Nous espérons que les OGM ne feront pas leur apparition au Luxembourg une fois que cette loi incomplète sera votée. Les plantes transgéniques posent des risques pour la sécurité sanitaire et environnementale. Notre gouvernement doit tout faire afin qu'elles n'arrivent pas dans les champs et les assiettes luxembourgeoises»* conclut Maurice Losch.

Note:

- (1) Le projet de loi n°5380 sur la coexistence a été déposé en 2004 par le Ministre de l'agriculture Fernand Boden. Il a été maintes fois révisé depuis et a déjà fait l'objet de nombreuses discussions au sein des différentes commissions du Parlement et du Conseil d'Etat. La Commission européenne, l'a déjà également rejeté à une reprise pour non-conformité au droit européen. Greenpeace, le Lëtzebuerger Landesverband fir Beienzuucht et plusieurs associations agricoles appartenant à l' « Initiative pour un Luxembourg sans OGM » ont déjà à plusieurs reprises, commenté les différentes versions proposées.

Contacts :

**Maurice Losch**, campagne OGM, Greenpeace Luxembourg, gsm : 621 19 46 21

**Raymond Aendekerck**, « Initiative pour une agriculture sans OGM au Luxembourg », gsm : 621 26 12 95

**Roger Dammé**, Lëtzebuerger Landesverband fir Beienzuucht, gsm : 691 19 63 03